

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CD45

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure  
-----

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 20 par le signe et les mots suivants :

« , coordination technique des conservatoires botaniques nationaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faire figurer nommément dans la loi la reprise des missions exercées par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, qui a vocation à intégrer l'Agence française pour la biodiversité.